



COMMUNE
DE

SAINTE ANASTASIE

2022/54

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 02 Novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 02 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastase régulièrement convoqué le 27 octobre 2022, s'est réuni au foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles - CHABAUD Laurent – Madame FOURES Josiane – M. FABRE Alain – Mme HURLIN Régine – M. HIBSCHELE Jean-Marc – MM COULON Daniel — BECHARD Alain – Mmes POULLET Danielle - DE CORO Jessica - ARNAUD GIBOULET Sophie – SCHMITT Maire-Gil –BAECKER Sybille PANAFIEU Blandine - MENALDO KEBDANI Nadia – Mmes– MM REBUFFAT Jacky -ALTIER Jonathan

ABSENTS : Mme - MM NEVEU James – AUBIN Dimitri

PROCURATIONS : M. James NEVEU à M. Gilles TIXADOR
Soit 18 votants

OBJET : Signature d'une convention avec la fondation du patrimoine

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain BECHARD, conseiller municipal,

VU le code général des collectivités territoriale,

VU l'arrêté du 06 janvier 1989 relatif à la terminologie économique et financière,

CONSIDERANT l'étude réalisée par Monsieur Antoine BRUGUEROLLES, architecte DPLG DESCCMA à Nîmes, et transmise à la commune en juillet 2019,

VU la délibération n° 2022/38 du 29 juin 2022 demandant une subvention pour la réalisation d'une étude complémentaire sur les décors de l'église,

CONSIDERANT que ce projet, en sus des subventions traditionnellement demandées auprès des partenaires de la commune, peut bénéficier du soutien financier du mécénat, entre autres en signant une convention avec la fondation du patrimoine,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve à l'unanimité la signature de la convention avec la Fondation du patrimoine pour encaisser les dons liés à la restauration de l'église de Russan.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Gilles TIXADOR

Porte des Gorges du Gardon - Site classé



